



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°306

FÉVRIER 2023

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 FÉVRIER - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoirs : 3 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Christine CHAZELLE, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Vincent SAULNIER

Absents excusés : Wilhelm BLANCHARD donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Bruno CRESPEL donne pouvoir à Yannick ROUSSE, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Nicolas GURIEC

Absente non excusée : Karine BERTHO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

Vincent SAULNIER est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

B. Délibérations :

❖ FINANCES :

- Subventions aux associations

❖ ENFANCE JEUNESSE :

- Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc
- Subventions aux établissements scolaires

❖ URBANISME :

- Modification du PLU

❖ BÂTIMENT :

- Local Multi-Associations

❖ VOIRIE :

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau eaux usées RD34 rue du Crézelo

C. Questions et informations diverses :

- SPANC : Campagne de contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif
- CCAS : Chèque Énergie
- Arrêt du Café connecté et Inclusion numérique
- Programme commission culture sur le thème du Chocolat.

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal est disponible sur le site de la mairie dans la rubrique :
<https://www.saintdolay.fr/mairie/vie-municipale/conseil-municipal/>

B. Les délibérations :

Note :

**Les textes des délibérations seront disponibles sur le site internet un mois et une semaine après chaque Conseil Municipal dans le PV du Conseil dans la rubrique :
 mairie/vie-municipale-conseil-municipal.**

❖ **FINANCES :**✓ **Subventions aux associations**

Monsieur Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge des associations, présente les demandes de subventions aux associations validées par la Commission finances réunie le 13 février 2023.

	POUR	CONTRE	ABSTENSION	
CCAS ST-DOLAY	17		1	5 000.00 €
Office Municipal des Sports de la Culture et Loisirs (OMSCL)	18			7 673.00 €
Les Cousettes de Saint-Dolay (ex-association couture)	18			400.00 €
Les rendez-vous des Rives	15	2	1	400.00 €
Saint-Dolay Histoire et Patrimoine	17*			400.00 €
Association Communale des Chasseurs Agrée (ACCA)	14	3	1	372.00 €
ACCA (chasseurs) remboursement des indemnités pour les 12 piégeurs des ragondins	16	2		630.00 €
Comité des fêtes de Burin	13	4	1	315.00 €
La CUMA (prêt de matériel)	17	1		157.00 €
UNC AFN – Anciens combattants	17	1		372.00 €
Le Souvenir Français – Comité Pays de Vilaine	17		1	107.00 €
Cinéma LA COURONNE-La Roche-Bernard	17	1		1 071.00 €
Vilaine en fête	16	2		157.00 €
Femme PHOENIX	17	1		100.00 €
Club Rochois de Gymnastique	16	1	1	59.00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Morbihan	18			84.00 €
Rés'Agri Sud Est Morbihan	15	2	1	213.00 €
Les sauveteurs en Mer Damgan	17	1		107.00 €
Fédération Nationale des Accidentés de la vie Section la Roche-Muzillac-Questembert (FNATH)	18			59.00 €
FAVEC (Fédération des Asso de Conjointes Survivants...)	17	1		59.00 €
L'outil en main « Estuaire Vilaine » Férel	16	1	1	100.00 €
Resto du Cœur du Morbihan	17		1	372.00 €

*Patricia CANAUX étant trésorière de l'association n'a pas pris part au vote pour cette association.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide les montants de subventions énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à verser les subventions.

❖ **ENFANCE JEUNESSE :**✓ **Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse, rappelle la délibération du 28 février 2013 sur le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc.

Le versement à l'école privée Notre-Dame Jeanne d'Arc est calculé sur la base du coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique.

Total convention (dépenses de fonctionnement) :

Classe	Tarifs	Nombre d'élèves	Total
Classes maternelles :	1 206.32 €	32 élèves	38 602.24 €
Classes élémentaires :	331.99 €	81 élèves	26 891.19 €
		TOTAL	65 493.43 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement de cette somme à l'OGEC.

✓ **Subventions aux établissements scolaires**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse, propose de valider les subventions scolaires qui seront versées en 2023 :

	Par élève habitant Saint-Dolay
Fournitures scolaires	55€
Arbre de Noël	12€
Activités socio-éducatives/voyages/sorties scolaires	34€
Total	101€

Il est proposé également le versement d'une subvention pour un voyage scolaire avec nuitée : 30 euros par élève habitant la commune de Saint-Dolay en classe de CM (1 fois pendant la scolarité de l'enfant).

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des subventions et autorise Monsieur le Maire à verser les montants aux écoles en 2023.

❖ **URBANISME :**✓ **Modification du PLU**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a obtenu un devis du cabinet L'ATELIER D'YS situé à La Mézière (35520) afin d'effectuer une modification simplifiée du PLU approuvé le 28/11/2019 dans l'objectif de :

- Permettre une évolution de l'habitation située en zone Ui (ajustement des dispositions réglementaires de la zone Ui),
- Assouplir les conditions de hauteur maximale en secteur At (La Couarde),
- Ajouter la possibilité de changement de destination (étoile) sur un bâtiment localisé aux Mares.

Le montant du devis est de 6 600.00 € se décomposant en trois phases :

- La phase « Études » 3 800.00 €
- La phase « Validation » 2 100.00 €
- La Phase « Numérisation » 700.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

❖ **BÂTIMENT :**✓ **Local Multi-Associations**

Ce local sera construit pour faire suite aux demandes de l'A.C.C.A. (Association Communale des Chasseurs Agréés) d'avoir un local adapté à leur besoin, de l'I.A.D. (Inter Associations Dolaysiennes) pour la délocalisation du matériel et de l'A.C.A.D. (Association des Commerçants et Artisans Dolaysiens) pour du stockage du matériel.

La commune travaille avec le Cabinet d'Architecte BURGAUD depuis 2 années pour la mise en œuvre de ce futur bâtiment avec une estimation de 320 000 €uros.

Il est convenu que les associations mettent le maximum de moyens pour réaliser certains travaux afin de baisser le coût de ce bâtiment.

Il sera demandé une subvention à la Fédération des Chasseurs du Morbihan.

Après délibération et vote à 12 pour, 3 abstentions (Muriel MALNOË, Emmanuelle GONCALVES et Gaëlle DAVID) et 3 contre (Audrey BERTET, Stéphane PELLION et Christine CHAZELLE), le Conseil Municipal valide le projet.

❖ **VOIRIE :**✓ **Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées RD34 rue du Crézelo**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de la proposition financière de maîtrise d'œuvre du Cabinet C2I : réaliser les études, l'établissement du dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux nécessaires pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur la RD 34 – Rue de Crézelo.

Le montant de la mission est fixé forfaitairement à 10 600 € HT décomposé comme suit :

- 7 800 € HT pour la réalisation des études préliminaires, la réalisation de l'avant-projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, l'examen des offres, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance lors des opérations de réception.
- En option 2 800 € HT pour la direction de l'exécution des contrats de travaux de branchements et assistance lors des opérations de réception de ces branchements.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du Cabinet C2I et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

C. **Questions et informations diverses :**✓ **Le SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Le SPANC d'Arc Sud Bretagne a pour mission de contrôler le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (non raccordées au tout à l'égout). Une campagne de contrôles périodiques va être engagée sur la commune de Saint-Dolay.

La réalisation de ces contrôles est confiée à VEOLIA. 483 usagers sont concernés par ces contrôles et vont recevoir un courrier pour fixer un rendez-vous de visite.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service Environnement d'Arc sud Bretagne par téléphone au 02 99 91 40 90 ou par mail : spanc@arcsudbretagne.fr

➤ **Aides financières pour vos installations**

Les propriétaires qui font procéder aux travaux de réalisation ou de réhabilitation par des entreprises privées peuvent bénéficier :

- des aides distribuées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), dès lors qu'ils en remplissent les conditions d'attribution ;
- du taux réduit de TVA (10 %) sous condition ;
- de prêt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou d'une caisse de retraite.

Les propriétaires peuvent également bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, selon des conditions d'éligibilité, pour des

travaux concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie (loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008).

L'Eco-prêt à taux zéro est plafonné à 10 000 € pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, cumulable, le cas échéant, avec les autres aides des collectivités.

Il est attribué sans condition de ressources. Les travaux doivent être achevés dans les deux ans qui suivent l'attribution du prêt.

Que finance l'Eco-prêt à taux zéro spécifique ANC ?

L'Eco prêt à taux zéro spécifique ANC finance :

- la fourniture et la pose des installations ne consommant pas d'énergie (sous réserve de respecter les prescriptions techniques précises fixées par la réglementation en vigueur)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude...)
- les frais éventuels d'assurance
- les travaux induits indissociables (les éventuels travaux de terrassement nécessaires à l'exécution des travaux, les éventuels travaux d'adaptation des réseaux extérieurs d'évacuation des eaux usées brutes, les éventuels travaux de remise en état suite à la dégradation due aux travaux, les éventuelles modifications ou installations de systèmes de ventilation statique extérieure permettant d'assurer l'aération des dispositifs de l'installation)

Pour plus d'informations : <https://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

✓ **Chèque Energie – Chèque Bois**

Ce « chèque énergie bois » ou le « chèque énergie fioul », n'est pas envoyé automatiquement. Il doit être demandé sur le portail dédié à l'adresse <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>

Pour recevoir leur chèque énergie fioul ou leur chèque énergie bois, les ménages éligibles doivent se rendre sur le portail pour déposer leur demande de chèque énergie exceptionnel :

à compter du 8 novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023 au plus tard, pour une demande de chèque énergie fioul,

à compter du 27 décembre 2022 et jusqu'au 30 avril 2023 au plus tard, pour une demande de chèque énergie bois.

Isabelle SIRLIN informe que le C.C.A.S. peut venir en aide aux personnes ne possédant pas d'outil informatique ou qui ont besoin de conseils dans la demande. Vous pouvez aussi vous rendre à la MSAP à Muzillac.

✓ **Café connecté et Inclusion numérique :**

Compte tenu du peu de personnes présentes aux ateliers, il a été décidé d'arrêter le CAFÉ CONNECTÉ à Saint-Dolay. Des ateliers auront lieu sur Nivillac.

Quant à l'inclusion numérique faute de personnel dédié, le projet est mis en sommeil sur les trois communes La Roche Bernard Nivillac et Saint-Dolay.

✓ **Programme commission culture sur le thème du Chocolat.**

Cette année la commission culture a choisi le thème du chocolat. Vous trouverez le programme de cette année dans les commerces de Saint-Dolay, sur le site internet et la page Facebook et en fin du Saint-Dolay Info.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 mars 2023

➔ **Attribution des numéros pour plusieurs villages, mais comment faire pour déclarer mon changement d'adresse.**

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés : Fournisseurs d'énergie, Pôle emploi, les caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite, les caisses nationales d'assurance vieillesse, Service des impôts, service des cartes grises.

Vous pouvez faire les démarches en ligne sur le site Service Public dans la rubrique Démarche et outils :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Vous pouvez aussi utiliser ce télé service pour signaler un changement d'adresse électronique, de numéro de téléphone (fixe ou portable). Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

Groupe municipal « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité.**Faire des choix pour Saint-Dolay.**

Le conseil municipal de février 2023 a définitivement validé la construction d'un local municipal pour 2 associations (chasse et location de matériels) et la mise à disposition d'un conteneur pour l'association des artisans et commerçants.
Coût : 320.641 € HT.

Avec 320.000 euros HT, voilà ce que nous pourrions financer comme projets pour les jeunes dans notre commune :

Quels projets à Saint-Dolay ?	Tranche âge	Quel bénéfice pour les Citoyens en herbe ?	Le coût HT
Accompagner le financement d'une Maison d'Assistantes Maternelles	0 - 3 ans	Offrir un nouveau mode de garde collective aux familles en partenariat avec les nounous existantes sur la commune	100.000 €
Végétaliser les cours de récréation	3 - 10 ans	Reverdifier les cours de l'école Arc en ciel, du centre de loisirs et de la cantine (Notre-Dame à déjà ce projet)	40.000 €
Ouvrir un espace jeunesse, avec et pour les jeunes !	11 - 16 ans	Animer un lieu de rassemblement où chaque actions serait un prétexte pour grandir, s'épanouir et valoriser les jeunes	100.000 €
Créer des ateliers Arts et cultures	0 - 18 ans	Découvrir la culture à travers la musique, la photographie, la vidéo, la transmission des savoirs-faire et du patrimoine communal	60.000 €
Organiser la mobilité des jeunes... et des moins jeunes	16 - 99 ans	Proposer un système de location de 2 roues et voitures pour permettre les déplacements personnels et professionnels des Dolaysiens	20.000 €
Coût total HT de ces 5 projets			320.000 €

Oui la jeunesse représente notre futur. Le futur d'une commune dynamique est d'investir *de façon raisonnée et équitable* dans des infrastructures dédiées au bien-être et au bien-vivre des Citoyens de demain. *N'oublions pas de développer l'imaginaire, la créativité et les talents de nos enfants pour leur permettre de vivre mieux dans le monde de demain.*

Philosophie : « *Manière de voir, de comprendre, d'interpréter le monde, les choses de la vie, qui guide le comportement* ».

Partagez vos idées citoyennes : saintdolaycitoyens@mailo.com Facebook : @saintdolaycitoyens

Vos élus « Saint-Dolay Citoyens ! » Audrey BERTET et Stéphane PELLION

INFORMATIONS PRATIQUES



La chenille processionnaire du chêne est apparue sur notre département et de façon très importante en 2007. Depuis, elle se cantonne surtout au sud du Morbihan mais avec un effectif de population plus faible.

Outre qu'elle occasionne des défoliations sur les arbres, elle est également réputée pour les urtications qu'elle provoque chez l'homme et les animaux. Ces nuisances sont observées au cours des mois de mai et juin.

Afin d'éviter ce désagrément, des traitements organisés par la FDGDON Morbihan avec un insecticide biologique (Bacille de Thuringe) sont possibles. Cette solution est sans danger pour l'homme et les animaux.

Ils sont réalisés en avril-mai avec l'aide d'un canon nébulisateur.

Si vous souhaitez recevoir un traitement de vos chênes, retirez un bulletin d'inscription dans votre Mairie jusqu'à la fin mars.

Attention : Si vous constatez la présence de chenilles dans vos chênes lorsqu'elles se regroupent sur les troncs ou branches charpentières, à ce stade les chenilles sont très urticantes. Il y a danger pour vous et vos animaux, il faut donc éviter d'aller sous les chênes pendant la période à risque (Mai-Juin).





Lutte contre le frelon asiatique :

Le piégeage, c'est maintenant mais avec discernement ! :

L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid.

➤ **Le Piège :**

Qu'il soit de fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être le plus sélectif possible. Afin d'éviter la noyade des insectes non ciblés et utiles, il est fortement conseillé de mettre au fond du piège une grille, des galets, des gravillons ... et de percer des trous de sortie ou interstices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés.

Afin de rendre le piège encore plus sélectif, mettre à l'entrée du piège un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre permettra de limiter l'entrée des insectes plus gros (frelons communs, papillons, ...). Placer également une protection au-dessus de l'entonnoir pour éviter que le piège se remplisse d'eau. Vous trouverez un plan de fabrication d'un piège sur fdgdon-morbihan/piège.fr



Attention : Certains pièges du commerce, le piège à guêpes ou le piège cloche sont certes relativement peu onéreux mais manquent de sélectivité, il est donc déconseillé de les utiliser pour ce type de piégeage.

➤ **Date de pose des pièges :** mars à fin mai (fondatrices).

Les pièges installés en dehors des ruchers seront placés dès début avril (une température de 12-15° est néanmoins nécessaire pour que les reines ou fondatrices soient en activité) et retirés fin mai pour éviter de capturer les espèces autochtones. De plus, les reines, après cette période, restent en général dans les nids (ponte). Pendant cette période, un temps beau et chaud sera plus propice au piégeage.

➤ **La destruction des nids**

Le nid primaire souvent proche des habitations et à l'abri (cabanon, auvent, ...) doit être détruit tôt le matin ou le soir afin d'éliminer la reine.



Attention : toute destruction dans la journée en l'absence de la reine est inutile, celle-ci reconstruira très rapidement un nouveau nid primaire qui donnera par la suite un nid secondaire beaucoup plus important et plus coûteux à détruire (cette mesure ne s'applique pas systématiquement pour les professionnels qui utilisent des produits spécifiques ayant une rémanence).

AGENDA

PROGRAMMATION 2023
Le Chocolat à Saint-Dolay

MARS
Du 05/03 au 31/03 Exposition d'anciennes affiches publicitaires à la Médiathèque.

AVRIL
10/04 Chasse aux oeufs

MAI
Du 25/04 au 10/05 Exposition sur le chocolat à la Médiathèque
06/05 Conférence sur le chocolat par Alain Collas et dédicace livres

JUIN
01/10 Suite et fin le 10/05 de l'exposition sur le chocolat à la Médiathèque
24/06 Fête de la musique spécial Brésil et Latino

SEPTEMBRE
16/09 Après-midi jeux de société par Jeux Vagabonds et chocolat

OCTOBRE
14/10 Spectacle-contes XOCOLALT par Christine Beffeyte + Ateliers chocolat

DÉCEMBRE
09/12 Animation spectacle

Renseignements Mairie de Saint-Dolay au 02.99.90.20.69
Support par ses soins ne pas jeter sur la voie publique

ET PROCHAINEMENT :

PROGRAMMATION 2023
Le Chocolat à Saint-Dolay

Du 05 au 31 MARS

Exposition d'affiches publicitaires rétro Spécial CHOCOLAT

À la Médiathèque

Renseignements Mairie de Saint-Dolay au 02.99.90.20.69

➤ **LA MISSION LOCALE :**

Blandine ROUSSEL, Conseillère de la Mission Locale du pays de Redon, sera présente en mairie à partir de 9h à 10h00 **Mardi 21 mars 2023**

Standard. 02.99.72.19.50 - Courriel. blandine.rousseau@ml-redon.com –
3 rue Charles Sillard - 35602 Redon - www.ml-redon.com

Le vendredi de 14h30 à 16h30
Tous les 15 jours
Mairie de NIVILLAC
Gratuit - Ouvert à tous

NIVILLAC

CAFÉ CONNECTÉ

Des échanges lors d'un moment convivial
Venez avec votre tablette, votre smartphone ou votre ordinateur portable
Prêt de tablette possible pour une séance découverte !
Le thème proposé est abordé par l'animatrice, pendant **20 minutes** en début de séance

Gratuit et sans inscription

DATES et THEMES en 2023 :

Vendredi 10 mars : Découvrir les fonctions pratiques de son smartphone
Vendredi 24 mars : « Nettoyage de printemps »
Vendredi 7 avril : Trouver un itinéraire et découvrir sa maison vu du ciel
Vendredi 17 avril : Venez avec vos questions
Vendredi 5 mai : Scanner vos documents à partir de votre smartphone
Vendredi 2 juin : Envoyez un mail avec une pièce jointe
Vendredi 16 juin : Réécouter une émission grâce aux podcasts
Vendredi 30 juin : Découvrir les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...)

Venez :

- Explorer le monde numérique
- Apprendre ensemble
- Echanger vos trouvailles et vos astuces
- Apprivoiser votre tablette / votre smartphone

Renseignements :
Carole DANIEL, animatrice au CLARPA
02 97 54 12 64

➤ **Action perte de l'audition**

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, en partenariat avec les communes du territoire et l'association de prévention Bien Vieillir AGIRC ARCCO, organise une action « **Perte de l'audition : soyez à l'écoute** ».



Places limitées avant la 10 mars au 02.97.41.46.26

Il se déroulera en trois temps :

- Une conférence animée par le médecin gériatre Aude Théaudin, suivie d'un temps d'échange avec le public
- Un cycle de 3 ateliers : « J'ai du mal à entendre », « Un proche de mon entourage entend mal et ça m'énerve ! », « J'ai envie d'être entendu »
- Des stands informatifs avec des acteurs locaux et un espace de convivialité.

Les participants pourront s'inscrire sur place pour bénéficier de bilans de santé gratuits qui auront lieu en avril 2023.

➤ Réunion d'information retraite

La France services d'Allaire organise le **mercredi 22 mars à 17h30**, au Centre associatif, 19 rue de Redon à Allaire, une **réunion d'information collective pour les personnes de 55 ans et plus amenées à faire valoir leurs droits à la retraite dans les années à venir.**



Cette réunion de partage d'informations, suivie d'un temps d'échange, sera animée par des agents de la CARSAT (assurance retraite) et de l'Agirc Arrco (complémentaire retraite).

Réunion d'information **Retraite**

Mercredi 22 Mars
17h30

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRE AU 02.99.72.80.77.

La Ferme du Meunier

Le mercredi 8 mars de 17h00 à 19h00

Parce que c'est la journée internationale des femmes, Parce que notre marché de producteurs est surtout un marché de productrices et parce qu'une femme entrepreneuse est souvent perçue comme pourvue de qualités "masculines", Le Marché à la Ferme vous invite à son exposition photo "Portraits de Genres" le Mercredi 8 mars de 17h à 19h.

Et toujours au marché : légumes, œufs, pains paysans, crêpes et galettes, volailles, fromages de brebis, viennoiseries, miel...

Marché
de producteurs
à la Ferme du Meunier
à Bodelneuf - St Dolay

→ rices!



Mercredi 8 Mars - 17h à 19h
Journée Internationale des femmes

Portraits de Genres +

Légumes - Œufs - Miels
Pains Paysans - Poulets
Galettes & Crêpes
Viennoiseries - Savons
Chocolats crus - Poteries

➤ LES COUSETTES DE SAINT DOLAY : Nouvelle entité, nouveau bureau, nouvelle dynamique pour notre association couture

L'atelier fonctionne tous les mardis hors vacances scolaires de 9 h à 12 h et/ou de 12h45 à 15h45, au 1er étage de la Médiathèque de Saint-Dolay.

• FRIPERIE 2023

Le **samedi 1er et dimanche 2 avril prochain de 10 h à 18h30** dans la salle polyvalente de Saint-Dolay se déroulera notre friperie de ventes de vêtements à petits prix

Nous récoltons dès maintenant vêtements hommes, femmes, enfants, accessoires chaussures, sacs à mains, linge de maison....

Contact et renseignements : Association Les Cousettes de Saint-Dolay
Héloïse ESNAULT, Présidente
06.79.67.42.73
couture.saintdolay@outlook.fr
Facebook / Les cousettes de Saint-Dolay

Agenda de la Médiathèque

Les animations de la médiathèque sont gratuites et ouvertes à tous
Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour participer. Les places sont limitées, n'hésitez pas à vous inscrire.

Les musicales

Samedi 18 mars de 10h30 à 12h

Atelier/conférence : Les oiseaux dans la musique

Animé par Christine Chazelle, musicienne professionnelle

La nature a toujours inspiré les compositeurs et les oiseaux y tiennent une place particulière.

Lors d'un parcours sonore et visuel à travers les siècles passés, nous découvrirons les astuces et

le savoir-faire des compositeurs pour introduire et reproduire les chants d'oiseaux dans leurs œuvres : Vivaldi, Mozart, Prokofiev et bien sûr Olivier

Messiaen, compositeur ornithologue,

qui voyait les oiseaux comme « les premiers musiciens du monde ».



La médiathèque hors les murs

Chaque vendredi matin, la médiathèque accueille les élèves des écoles de la commune, et chaque mois, les bibliothécaires organisent des séances de lectures pour les tout-petits et leurs assistantes maternelles, en partenariat avec le SIVU de La Roche Bernard.

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

➤ SAINT-DOLAY HISTOIRE ET PATRIMOINE

L'association Saint-Dolay Histoire & Patrimoine lance un appel à tous les créatifs, que vous soyez amateurs ou professionnels, peintres, artisans, sculpteurs, ferronniers, charpentiers, menuisiers, boulangers, bricoleurs, agriculteurs... etc.

Montrer ce que vous faites « avec vos mains, votre tête et votre cœur ».

Les 13 et 14 mai 2023 sera VOTRE EXPOSITION !



INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 31 MARS, dépêchez-vous et « OSEZ ! »

Si vous êtes intéressés pour participer à cette initiative, merci d'envoyer un mail à jmchenet@orange.fr avec votre nom, un numéro de téléphone et quelques mots pour décrire votre spécialité. Nous viendrons à votre rencontre.

Vous pouvez compléter ce coupon réponse et le transmettre à Jean Michel Chenet 25 bis Rue Jeanne d'Arc

Je souhaite participer à l'évènement « OSEZ ! » qui se tiendra les 13 et 14 mai 2023 en Saint-Dolay

NOM :

Prénom :

Adresse mail :

N° Téléphone :

Votre spécialité, domaine artistique... :

Association Saint-Dolay Histoire et Patrimoine – 56130 SAINT-DOLAY - jmchenet@orange.fr